

Décret

Générale

modern

Décret n° 99-0054/PRE portant maintien en fonction provisoire du Gouvernement démissionnaire

n° 99-0054/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
10 mai 1999

Numéro JO
n° 9 du 15/05/1999

Date du numéro
15 mai 1999

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La proclamation solennelle des résultats des élections présidentielles par le Conseil Constitutionnel en date du 12 avril 1999 et l'investiture du nouveau président de la République en date du 08 mai 1999 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Dans l'attente de la nomination du nouveau Gouvernement, le Gouvernement démissionnaires est maintenu provisoirement dans ses fonctions pour les traitement des affaires courantes.

Article 2

Le présent décret sera publié selon la procédure d'urgence et inséré au Journal Officiel de la République.